

Commune de Ginals

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

Le 11 septembre 2025, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON , maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 2 septembre 2025

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ;Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Maxime CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h30
M . Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025
- Délibération pour validation de la mise à jour du DICRIM communal
- Délibération pour validation de la mise à jour du plan de sauvegarde de Ginals
- Délibération sur la demande de financement complémentaire à l'État au titre de la DETR pour les travaux de drainage de la salle de Saint Igne
- Délibération sur la demande de financement complémentaire au titre de la réparation des bâtiments communaux au conseil départemental de T&G.
- Subventions aux associations
- Divers : Prolongation du contrat de Cécile Rauber ; planning des permanences lors des élections législatives partielles en T&G ; Document unique.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 est adopté sans remarque.

Délibération pour validation des mises à jour du DICRIM communal et du plan communal de sauvegarde

Les documents sont mis à la disposition du conseil. Ils comportent les mises à jour des références qui ont évolué depuis la dernière édition sans modification de fond.

Mme le Maire relève les obligations de publicité à donner au DICRIM

A l'unanimité, le conseil :

- Approuve le plan communal de sauvegarde. (PCS).
- Approuve le DICRIM (Document d'Information Communal des Risques Majeurs)
- Charge Mme le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS

Délibération (1) sur la demande de financement complémentaire à l'État au titre de la DETR pour les travaux de drainage de la salle de Saint Igne

Délibération (2) sur la demande de financement complémentaire au titre de la réparation des bâtiments communaux au conseil départemental de T&G.

Mme la Maire informe le conseil de l'inertie de l'entreprise qui avait été sollicitée pour exécuter les travaux de drainage autour de la salle communale de Saint Igne. En conséquence, ces travaux ont été confiés à l'entreprise PARRA.

Par ailleurs , les violents orages des derniers jours ont accentué les dégâts. Des travaux supplémentaires de drainage doivent être réalisés.

Mme le Maire présente la nouvelle évaluation du coût de ces travaux soit 10 870€ (ht) et le plan de financement ajusté à ce nouveau montant. Un complément de subvention de 2 023€ est demandé au conseil départemental et un complément de 1 573€ à l'Etat au titre de la DETR.

A l'unanimité, le conseil :

- Valide le nouveau devis estimatif des travaux de 10 870€ (ht)
- Approuve le plan de financement
- Valide la demande (1) de subvention complémentaire auprès de l'Etat au titre de la DETR
- Sollicite Monsieur le Préfet pour une aide complémentaire du conseil départemental de T&G au titre de la réparation des bâtiments communaux (demande (2).
- S'engage à autofinancer la partie des travaux non couverte par les subventions.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à l'opération .

Subventions aux associations

Les demandes de subventions suivantes sont présentées au Conseil.

Après examen, à l'unanimité, sont accordées :

- | | |
|---|------|
| - Festilit de Parisot : | 300€ |
| - Mme Miquel GV (Gymnastique volontaire) : | 150€ |

Divers

- Prolongation du contrat de Mme Cécile Rauber : Mme le Maire expose que le contrat d'emploi temporaire de Mme Rauber se termine le 30 septembre. A ce jour, l'état de santé du titulaire du poste , M. Nonorgues, ne permet pas d'envisager un retour dans les prochains mois. Il y a donc nécessité à prolonger le contrat de Mme Rauber.

Une discussion s'engage sur la durée de la prolongation et sur le temps de travail hebdomadaire.

A l'unanimité, le conseil décide :

*de prolonger le contrat de travail de Mme Rauber jusqu'au 31 janvier 2026

* de porter la durée hebdomadaire de ce contrat à 20h .

- Planning des permanences lors des élections législatives partielles : Un tableau des présences lors du scrutin du 5 octobre est proposé au conseil. Il est validé sauf échanges à l'initiative des membres du conseil. Mme le Maire rappelle les obligations de réserve qui s'imposent aux conseillers pendant la période préélectorale.

- Document unique

Un projet de document unique est présenté au conseil. Ce document, obligatoire, doit répertorier les risques auxquels le personnel communal peut être exposé, les évaluer et indiquer les mesures à prendre pour réduire ces risques.

Ce document a été présenté aux commissions « voirie » et « bâtiment » le 3 septembre, au personnel administratif le 4 septembre et au personnel technique le 11 septembre.

Ce document est soumis au conseil pour permettre aux conseillers de faire toutes remarques de forme et de fond susceptibles de l'améliorer.

Les observations et suggestions recueillies lors de ces différentes consultations seront intégrées à une version définitive, soumise au conseil pour validation lors d'une prochaine séance.

- Mme le Maire fait état des remerciements reçus de M. Cyril Gomez pour l'aide reçue.
- Elle présente au conseil le diplôme remis à la commune par l'association « Villages fleuris »

La séance est levée à 19h 52.